

Compte rendu CAPD du 15 février 2017

En réponse à la déclaration préalable du Se-Unsa64 l'Inspecteur d'académie réaffirme sa volonté de profiler un nombre croissant de postes les comparant à des concours.

Les psychologues scolaires en poste doivent choisir entre un détachement ou une intégration d'ici la fin mai. L'administration va soit leur envoyer un courrier soit les réunir afin de leur expliquer les modalités.

Instructions permanentes du mouvement

Des modifications à noter :

- Lorsqu'une classe doit fermer, dans un RPI, les enseignants (chargé d'école ou adjoint) des différents écoles peuvent se porter volontaires au sein du RPI.
- Bonification pour enseignant présentant une situation à caractère social particulier : la même bonification de 100 points peut être accordée dans les mêmes conditions sur proposition de l'assistante sociale conseillère technique de Monsieur le recteur. (additif à la note de service spécifique).
- Les enseignants inscrits à une formation continue langue régionale sont dans l'obligation de solliciter des postes dans la langue étudiée. Les conditions de mouvement, affectation et bonification ci-dessous ont été arrêtées lors de la CAPD du 23 juin 2016.

Les enseignants actuellement en formation de mars à novembre 2016, affectés à titre provisoire sur un poste basque, bénéficieront de 4 points de majoration de barème pour le mouvement de la rentrée scolaire 2017.

Les enseignants demandant à bénéficier de la formation à partir de janvier 2017 (dans la mesure où ils seront évalués favorablement) libéreront leur poste (dans le cas où ils en sont titulaires) et seront affectés sur un poste bloqué entier ou fractionné (comme les professeurs des écoles stagiaires) pour l'année scolaire 2017-2018 qu'ils occuperont à titre provisoire et à temps plein et participeront au mouvement pour la rentrée 2018 dans les mêmes conditions que tous les enseignants titrés (affectation à titre définitif sur un poste obtenu au mouvement principal ou affectation à titre provisoire sur un poste obtenu lors des phases complémentaires) De plus ils bénéficieront d'une bonification de barème de 4 points.

CALENDRIER :

- Du 22 mars au 5 avril : saisie des vœux
- Du 15 mars au 5 avril : commissions d'entretien
- 12 mai : CAPD du mouvement
- du 13 juin au 16 juin : saisie des voeux phase d'ajustement
- 27 juin : CAPD

-3 juillet GT affectations d'office

Départ en stage CAPASH :

La CAPD a validé la proposition de 3 départs en G, 2 en C mais il y a encore une incertitude concernant les lieux de formation, le ministère n'ayant pas encore validé les formations. La réunion de cadrage académique n'aura lieu que début avril, après le début des opérations du mouvement.

Les représentants du Se-Unsa64 ont insisté pour qu'une circulaire soit envoyée dans les écoles informant de ce retard. La réunion de présentation des postes ASH n'est toujours pas fixée.

Liste d'aptitude directeur :

22 faisant fonction ont été inscrits d'office sur liste d'aptitude

33 candidats ont passé la commission d'entretien, 3 avis défavorables.

Questions diverses :

- Le Se-Unsa a interpellé sur la complexité du nouveau site de la DSDEN et la nécessité de faire apparaître les circulaires de l'année précédente.
- LSU : un accompagnement est nécessaire pour certains collègues qui se découragent face à l'utilisation du livret numérique. Les ATUIC doivent être sollicités si besoin. Le Se-Unsa avait interpellé le ministère afin de donner la possibilité à chacun d'attendre la rentrée 2017 pour s'approprier le logiciel.
- AESH : le plan de déprécarisation se poursuit au moins jusqu'en juin.